

COMMUNE DE MARBOZ

CM/FB

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le jeudi 1^{er} avril 2021 à 20 heures sous la Présidence de Madame Christelle MOIRAUD, Maire.

Présents : Mme MOIRAUD Christelle, Mme NAVARIN Cécile, M. SOCHAY Hervé, Mme NICOLAS Carine, M. JAILLET Christian, Mme POCHON Laurence, M. NOEL Simon, Mme MIVIERE Karine, M. CALLAND Cédric, Mme POCHON Béatrice, M. LAMBERET Anthony, Mme CHATELET Jocelyne, M. NEVORET Benoit, Mme CARRUBA Isabelle, M. DELIANCE Alexandre, M. PONCIN Emmanuel, Mme TISSERAND-BOUVARD Magali, BOUVARD Nelly

Excusé : M. GUILLERMIN Patrice donne pouvoir à Mme NICOLAS Carine
Secrétaire de séance Monsieur NOEL Simon.

1 – Approbation du dernier compte rendu :

Le compte rendu de la réunion du lundi 1^{er} mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

2 - Approbation Compte administratif 2020 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Christelle MOIRAUD, Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Cécile NAVARIN, 2^{ème} adjointe après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après un vote dont le résultat est le suivant : 18 voix pour

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif 2020 budget principal :

		Dépenses	Recettes	Soldes d'exécution
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	1 527 684.32	2 056 439.70	528 755.38
	Section d'investissement	713 984.63	669 579.93	- 44 404.70
Report de l'exercice 2019	Section fonctionnement (cpt 002)	/	/	/
	Report en section investissement (cpt 001)	488 989.16	/	-488 989.16
Total réalisations + reports		2 730 658.11	2 726 019.63	- 4 638.48
Restes à réaliser reportés en 2020	Section d'investissement	108 000.00	108 000.00	/
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	1 527 684.32	2 056 439.70	528 755.38
	Section d'investissement	1 310 973.79	777 579.93	- 533 393.86
	Total cumulé	2 838 658.11	2 834 019.63	- 4 638.48

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3 - Approbation Compte de gestion 2020

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 du budget principal, Madame le Maire informe que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par la Trésorière en poste et que le compte de gestion établi est conforme au compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve le compte de gestion 2020 du budget de la commune.

4 - Affectation résultats :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent global cumulé au 31 décembre 2020	528 755.38 €
- Excédent de fonctionnement viré à l'investissement (repris au cpt 1068)	528 755.38 €
- Affectation à l'excédent reporté (repris au cpt 002)	
Déficit d'investissement (repris au compte 001)	-533 393.86 €

5 - Approbation budget primitif 2021 :

Madame le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2020 et présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2021 qui s'établit ainsi qu'il suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 995 298.35 €	1 995 298.35 €	1 492 393.86 €	1 492 393.86 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif pour l'année 2021.

6 – Vote des taux d'imposition :

Compte tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation, la délibération doit porter uniquement sur le taux de la taxe foncière bâti et le taux de la taxe foncière non bâti.

La commune souhaite conserver les taux actuels pour les taxes locales. Le taux de la taxe foncière (bâti) devra être égal au taux de la taxe foncière (bâti) communal de 2020 (9.93 %) + le taux de la taxe foncière bâti du Département de l'Ain (13.97 %) qui sera transféré aux communes suite à la réforme.

En conservant un taux identique, pour la taxe sur le foncier bâti et non bâti, la recette est estimée pour 2021 à environ 699 225 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de reconduire pour 2021 les taux d'imposition des taxes foncières, à savoir :

Taxe foncier bâti	23.90 %
Taxe foncier non bâti	33.39 %

7 – Organisation du temps scolaire :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Elle indique que les membres du Conseil d'Ecole se sont prononcés pour le maintien de la semaine de 4 jours.

Madame le Maire propose de maintenir la semaine de 4 jours pour les écoles maternelle et primaire de MARBOZ avec les mêmes horaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Donne un avis favorable pour le maintien de la semaine de 4 jours pour les écoles maternelle et primaire.

Les horaires définis sont les suivants : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 40 à 11 h 55 le matin et de 13 h 50 à 16 h 35 l'après-midi.

8 – Autorisation de dépôt de permis de construire :

Par délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2020, il a été décidé de demander une subvention au titre du Bonus Relance auprès de la Région pour la création d'un auvent et la réfection de la façade du bâtiment « salle Les Hirondelles ».

Ces travaux sont soumis à autorisation, il convient donc de déposer un permis de construire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Madame le Maire, à déposer une demande de permis de construire pour le bâtiment « salle les Hirondelles » cadastré D 1664
- Autorise Madame le Maire à signer les documents.

9 – Questions diverses :

- Organisation des bureaux de vote pour les élections régionales et départementales pour les dimanches 13 et 20 juin 2021.
- Point Covid
- FRAPNA : Les sentinelles de la nature

Tour des commissions :

Différentes informations ont été restituées par les commissions suivantes :

Commission Ecoles – Restaurant scolaire – Centre de loisirs – Médiathèque – Jeunesse, compte-rendu de Carine NICOLAS

Commission Voirie – Espaces verts – Eau et assainissement – Affaires agricoles, compte-rendu de Hervé SOCHAY

Commission gestion des bâtiments communaux – Travaux neufs – Eclairage public – Gestion des services techniques, compte-rendu de Christian JAILLET

Commission Associations – Sport – Culture – Liens intergénérationnels, compte-rendu de Cécile NAVARIN

Dossiers d'urbanisme :

Le Conseil Municipal est informé des décisions de permis de construire suivantes :

PC en cours d'instruction :

- M JACQUET Nicolas et Mme RENOUD Audrey : construction d'une maison individuelle avec garage, carport, abri de jardin et piscine enterrée

PC accordé :

- M PICOT Geoffrey : extension à destination de garage, attenant à la maison, 63 chemin des Blancs d'en Haut

Transfert permis d'aménager autorisé :

- TERR'INVEST et JAL'INVEST : création d'un lotissement de 3 lots, route du Collège

Délégations au maire :

DPU :

La Commune n'a pas préempté lors des ventes suivantes :

- par Mme DARNAND Anne-Sophie, Montcéty
- par M ARCHENY Florian et Mme VERNE Laurence, ZA de Malaval

La séance est levée à 22 h 30